



## Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie

# TOURATH

Janvier - Février 2016

N°4

Publication du programme d'appui à la protection  
et valorisation du patrimoine culturel en Algérie

### L'EDITO

#### L'INVENTAIRE, SOCLE DE TOUTE POLITIQUE PATRIMONIALE



**Monsieur Zouhir BALLALOU**  
CES, Ministère de la culture  
Directeur du Programme

**R**enforcer la méthodologie de l'inventaire, socle de toute politique patrimoniale est l'un des objectifs du Programme Patrimoine. Il s'agit d'avancer vers l'inventaire à deux niveaux : d'une part des biens culturels protégés selon la Loi 04-1998 (classés, inscrits à l'inventaire supplémentaire et créés en secteurs sauvegardés) ; et d'autre de l'ensemble du patrimoine culturel du pays, selon « une approche totale et intégrale » mais aussi territoriale, en ligne avec les orientations du *Schéma directeur des zones archéologiques et historiques* de 2007 à l'horizon 2025. Deux niveaux demandant deux approches et des approfondissements différents. Vu le rôle clé de l'inventaire en tant qu'outil primaire de gouvernance du secteur et la complexité des acteurs impliqués, un diagnostic approfondi a été accompli par le Programme au niveau central et local. L'analyse a porté sur le système de fonctionnement, le cadre institutionnel et législatif, les relations entre les organismes centraux et les directions de la culture des wilayas (DCW), les priorités définies par le Ministère de la culture (MdC) et celles

émergeant de l'analyse des experts en continuité avec les actions en cours. La formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour accompagner la mise en œuvre des actions envisagées dans le *Schéma directeur* et en vue de l'établissement du Centre National de Catalogage et de Documentation (CNCD) a été centrée sur une approche méthodologique visant à faire un état des lieux préliminaire du cadre législatif et institutionnel au niveau des principales institutions centrales et locales et au niveau sectoriel. Il a suivi l'analyse comparative des différents modèles de fiches d'inventaire pour les trois catégories de patrimoine culturel (mobilier, immobilier et immatériel), afin d'arriver à des modèles harmonisés à utiliser et adaptés au contexte national tout en restant en ligne avec les standards internationaux.

Deux approches parallèles ont été proposées comme fils conducteurs de la mise en place des activités de la stratégie :

Une **approche « descendante »**, consistant en l'accompagnement du processus de prise de décision sur différents aspects techniques de la gestion l'inventaire, adressé aux décideurs des institutions directement et indirectement concernés par l'inventaire (au travers de trois groupes d'ateliers stratégiques, prévus entre septembre et novembre 2015) ;

Une **approche « ascendante »**, plus « territoriale », ciblant les acteurs du territoire pour expérimenter au travers de la formation (ciblant en particulier quelque Wilayas pilotes , à partir de janvier 2016) le processus participatif et intersectoriel d'inventaire général, avec l'implication de 12 experts nationaux juniors , qui seront recrutés et formés par le Programme et destinés à constituer le premier noyau d'un « service inventaire » des 12 Directions de Culture des Wilayas pilotes.

Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude au Directeur et aux cadres de la Direction de la conservation et restauration du patrimoine culturel, ainsi qu'aux Directeurs et cadres des établissements sous tutelles (OGECB, ANSS, CNRA, CNRPAH, BN, CAC, les Musées nationaux à Alger, etc.), qui ont contribué à la bonne marche de la composante « inventaire » du Programme PATRIMOINE.

## RENFORCER LA METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE, SOCLE DE TOUTE POLITIQUE PATRIMONIALE – COMPOSANTE 1 DU PROGRAMME PATRIMOINE

Mme Silvia Cravero, expert principal patrimoine, UAP

M. Benoit de Tapol, expert senior patrimoine mobilier, UAP

L'un des objectifs du Programme Patrimoine vise à « Renforcer la méthodologie de l'inventaire, socle de toute politique patrimoniale » dans les domaines du « patrimoine immobilier classé et non classé, le patrimoine mobilier et le patrimoine immatériel ». Dans la Convention de financement (2012) cet objectif général est décliné comme suit :

« Le Programme a pour objectif de former et d'équiper les personnels du MdC en charge au niveau local de cet inventaire aux méthodes et techniques d'inventariage afin de produire les fiches d'inventaire destinées au future Centre de Catalogage du MdC. Ces formations concerneront les personnes en charge de l'inventaire dans les 48 DCW ainsi que les organismes tels que CNRPAH, l'OGECB et les Musées.

Il a également pour objectif de permettre un renforcement provisoire en moyens humains et pour la durée du Programme dans 12 DCW pilotes afin de constituer dans chaque DCW le noyau de ce qui sera développé pour devenir ensuite le service de l'inventaire de la DCW. »



Ce rappel au document cadre du Programme introduit la problématique de la construction de l'« arsenal » des outils requis pour l'inventaire et, par conséquent, du renforcement méthodologique. En effet, la première étape consiste à finaliser les fiches d'inventaire, objectif principal de cette composante du Programme ainsi que d'un ensemble d'outils complémentaires indispensables pour le travail des opérateurs du terrain. Remplir les fiches

comporte l'utilisation d'un vocabulaire approprié et standardisé, surtout à l'âge des systèmes de traitement informatisés permettant des tris par mot clé.

Mettre en place un tel système est un travail de longue haleine qui demande la participation des acteurs concernés : institutions ayant pour mission la gestion des différents types de patrimoine culturel, institutions académiques et de recherche qui possèdent les connaissances scientifiques et des banques de données d'études déjà réalisées, la société civile, les personnes ressources et les autres acteurs sur le territoire. C'est une tâche qui nécessite aussi une forte volonté politique au niveau central pour activer des passerelles entre les milieux administratifs et scientifiques, et une sensibilisation des administrateurs locaux pour impulser, faciliter et coordonner l'activité des acteurs concernés.

Un diagnostic approfondi au niveau central et local a mis en évidence l'hétérogénéité de ces outils et le Programme Patrimoine a initié un processus de concertation pour l'harmonisation des outils. Des modèles de fiches pour les trois grands groupes de patrimoine (immobilier, mobilier et immatériel) ont été produits suite à une analyse comparative des fiches standards définies à l'international et celles utilisées dans la pratique en Algérie. Ensuite, ces modèles ont été mis au point en étroite collaboration avec les institutions concernées, dans le cadre de réunions bilatérales (surtout avec la Sous-direction de l'Inventaire du Ministère de la Culture mais aussi avec les organismes sous sa tutelle), d'ateliers et de groupes de travail intersectoriels. Une approche sur trois niveaux a été adoptée pour répondre aux besoins de recenser rapidement les biens culturels, de pré-inventorier ceux sélectionnés en fonction des valeurs culturelles et, enfin, d'inventorier systématiquement les biens protégés (au titre de la Loi 98-04) sur des fiches standardisées, conçues comme outils de gestion.

Les fiches sont à présent prêtes pour démarrer l'expérimentation sur le terrain et mise au point avant leur validation administrative. En l'absence des thésaurus, ce test permettra en parallèle de recueillir les mots nécessaires qui alimenteront la construction et la structuration des banques de lexiques et la terminologie de référence. Il s'agit d'un travail qui comporte la participation des spécialistes des différents domaines et sous-domaines du patrimoine culturel immobilier, mobilier et immatériel. La question de la (des) langue(s) à utiliser se pose, surtout pour les biens immobiliers et notamment pour les noms vernaculaires (typologies, matériaux, techniques, etc.) qui sont sujets à une terminologie locale. Il s'agit de l'une des questions à aborder et des choix à faire dans le contexte d'une stratégie nationale de l'inventaire.

## L'APPROCHE DESCENDANTE POUR ACCOMPAGNER LA PRISE DE DECISION SUR LA STRATEGIE NATIONALE

La préparation des outils (modèles de fiches, thésaurus, systèmes descriptifs, etc.) pour l'inventaire n'est qu'une première étape – fondamentale et structurante – du processus de mise en place d'un système d'inventaire. D'autres aspects et d'autres choix stratégiques sont à faire pour le montage du système de fonctionnement.

Tout d'abord, il faut déterminer les caractéristiques de la (des) application(s) informatique(s) pour le traitement et la gestion informatisés des fiches et de l'ensemble du système documentaire. La préparation d'un ou plus cahiers des charges bien détaillés est une étape préalable dont l'importance ne doit pas



être sous-estimée. Cependant, ces derniers dépendent étroitement de la structure institutionnelle, des procédures de gestion de l'inventaire et de son articulation entre le niveau central et local. Donc, il faut en parallèle effectuer des choix concernant le flux des données, ce qui signifie identifier les acteurs chargés des différentes étapes : recherche, identification, sélection et validation (scientifique et administrative), archivage, gestion, maintenance et pérennisation.

Un projet de création d'un Centre National de Catalogage et Documentation est toujours au programme et s'inscrit dans le *Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques* de 2007. Dans l'attente de ce Centre, le Programme Patrimoine a envisagé la nécessité de faire un travail complémentaire d'accompagnement à la prise de décision, sous forme d'ateliers stratégiques, et ce pour aborder les diverses thématiques qui composent la définition d'un cahier des charges portant sur la création d'une telle structure de gestion de l'inventaire.

Ce processus descendant est soutenu par la réalisation d'ateliers de travail avec les acteurs concernés.

## LES ATELIERS STRATEGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE DECISION EN MATIERE D'INVENTAIRE

### ATELIER N°1 : TERMINOLOGIE ET LA CHRONOLOGIE

L'Atelier a eu lieu à Oran les 20 et 21 octobre 2015 et a porté sur des questions de terminologie et de datation de référence. Des groupes de travail ont élaboré des recommandations pour la révision des fiches. Celles-ci ont été évaluées en vue d'une validation de la part de la Sous-direction de l'Inventaire du Ministère de la Culture, qui a participé aux travaux.



Lors de l'atelier, les experts ont présenté le plan d'action sur l'inventaire du Programme Patrimoine et d'expériences internationales, notamment les orientations méthodologiques la méthodologie de l'inventaire général en France. L'objectif était de présenter la méthode et l'approche de l'inventaire général en simplifiant et clarifiant la terminologie.

Un ensemble de fonctionnaires appartenant à plusieurs domaines et institutions (OGEB, CNRPAH, Office du Parc Culturel du Tassili, musées, universités, société civile, etc.) ayant pris part activement aux ateliers ont exprimé leur satisfaction et leurs encouragements pour l'initiative. Le travail des groupes, animés par les experts, a été fructueux en apportant des propositions pertinentes pour l'amélioration des modèles de fiches.

### ATELIER N°2 : LOGICIELS ET SYSTEMES INFORMATIQUES DE GESTION DE L'INVENTAIRE DES BIENS CULTURELS

Le deuxième Atelier organisé à Alger les 24 et 25 novembre 2015, a porté sur le partage d'expériences pour le développement de systèmes de gestion des bases de données et systèmes d'information géographique.



Une introduction au contexte des activités du Programme en matière d'inventaire et un rappel de l'Atelier n°1 d'Oran ont permis de cadrer ce deuxième atelier, qui a pu aussi capitaliser la présence d'experts mis à disposition par les ambassades d'Allemagne, de France et de Suisse. Il a été rappelé

par le Chef des opérations de coopération de la Délégation de l'UE, l'importance et l'unicité en termes de financement dans le secteur culturel destiné à un seul pays ainsi que les attendus en termes de transfert méthodologique et d'impulsion de la pratique de la coopération intersectorielle que le Programme, et notamment sa composante sur l'inventaire, devraient booster.

Les objectifs spécifiques de l'Atelier ont été présentés, ainsi le plan d'action et les activités en matière d'inventaire, qui prévoit une série d'ateliers d'accompagnement à la prise de décision. A suivi une présentation d'expériences internationales et nationales. Un travail de groupe a permis de plancher sur les préliminaires des cahiers des charges sur l'inventaire.

L'apport des experts internationaux a concerné : l'utilisation de différents outils existants sur le marché, en particulier l'application informatique géo-référenciée et open source Arches, développée par la Fondation Getty et le World Monuments Fund. De prendre connaissance de l'inventaire des biens culturels lié à la protection civile de la Suisse, de présenter le travail de la Gendarmerie Nationale en Algérie, en particulier le SIG appliqué au trafic des biens culturels, suivi par la présentation de l'Agence Spatiale Algérienne sur la cartographie territoriale, la mise en œuvre du SIG pour l'inventaire de l'Office national du Parc Culturel du Tassili.

Le deuxième jour, les travaux ont commencé par une présentation vidéo sur les expériences de l'Institut Archéologique allemand en Syrie et au Soudan, par la présentation des étapes de création des banques de données informatisées du musée - MuCEM de Marseille et les cahiers des charges pour les logiciels appliqués. Les activités de l'Inventaire des biens culturels immobiliers menées par l'OGEBEC ont été aussi présentées ainsi que d'applications de SIG menées par la DCW d'Alger à la Casbah.

L'Atelier, extrêmement fructueux en termes d'échanges d'expériences, a permis de créer une plateforme de rencontre entre les professionnels algériens et ceux issus d'autres pays appartenant à différents secteurs du patrimoine culturel immobilier et mobilier. Cette plateforme permettra d'approfondir la connaissance sur les étapes, les défis et les solutions, options et outils pour la gestion informatisée de l'inventaire des biens culturels. En outre, l'évaluation très positive de la part de la majorité des participants met en évidence l'intérêt du choix des thématiques abordées.

## L'APPROCHE ASCENDANTE POUR TESTER LA CREATION D'UN SERVICE INVENTAIRE DANS LES WILAYAS PILOTES



Le Programme préconise un renforcement de la méthodologie de l'inventaire ciblant en premier lieu le niveau local, dans les 48 wilayas qui structurent la géographie administrative de l'Algérie. Ce renforcement devrait se concrétiser à travers un appui en termes de ressources humaines, d'équipements et de formation des équipes, sur tout le territoire, des premiers noyaux d'un « service inventaire » au sein des services du patrimoine des directions de la culture de 12 wilayas, situées au nord (Alger, Ain Témouchent, Annaba, Batna, Bejaia, Chleff, Khenchla, Mila, Msila,

Saida, Skikda et Tlemcen).

L'expérience dans plusieurs pays a montré qu'effectivement l'inventaire, et notamment les premières étapes d'identification et de présélection du patrimoine culturel représentatif d'une collectivité, est un processus qui commence sur le territoire le plus proche, et donc naturellement ascendant pour plusieurs raisons : la relation de proximité, le sens d'appropriation, la connaissance du terrain, la facilité d'accès, l'intérêt de la société civile,

etc. Cela s'applique notamment aux phases de l'inventaire général des biens culturels, qui ne comportent pas un haut niveau de « technicité », de connaissance scientifique, comme c'est le cas des biens culturels protégés. Toutefois, considérant le fait que l'inventaire des biens culturels (protégés ou pas) est en constante évolution, les administrations locales jouent un rôle important et permanent – une sorte d'« observatoire » – dans la gestion et le suivi de l'état de conservation des biens inventoriés.

Dans cette perspective, douze experts juniors sont en cours de recrutement (huit sont déjà engagés) par le Programme Patrimoine, pour leur affectation dans les 12 directions de la culture des wilayas pilotes. Ils travailleront sous la houlette du Programme pendant plus de 18 mois sous la supervision des experts de l'Unité d'appui au Programme et de la Direction du Programme, afin de se former à la méthode et aux procédures de l'inventaire en liaison avec les organismes centraux chargés de l'inventaire (Ministère de la Culture, Office de Gestion et Exploitation des Biens Culturels Protégés, Centre National de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique) ainsi que des acteurs locaux (musées, universités, autres directions des wilayas, associations, etc.).

L'approche à la déconcentration nécessite la prise en compte d'autres réalités du vaste territoire algérien, notamment les cinq Parcs Culturels, des zones « caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel ». La prise en charge de l'inventaire est confiée aux cinq Offices Nationaux des Parcs Culturels, qui gèrent de vastes espaces du paysage algérien (environ 40% du territoire), et devraient donc être incluses parmi les bénéficiaires des formations à l'inventaire prévues dans les 48 wilayas. En outre, pour ce type de paysage en tant que patrimoine holistique, liant matériel et immatériel, culturel et naturel, une approche particulière devrait être mise en place.

## APPROCHE TOPOGRAPHIQUE VS APPROCHE THEMATIQUE



La Convention de financement indique des orientations claires sur les actions à mener pour le renforcement de la méthodologie de l'inventaire. Tout d'abord le cadre de référence est évidemment l'inventaire général des biens et des éléments du patrimoine culturel classé et non classé, cela étant précisé pour l'immobilier. La volonté politique de disposer d'un inventaire général du patrimoine culturel algérien est absolument légitime, cohérente avec les orientations internationales et justifiée pour des questions identitaires et de développement socio-économique local ainsi que par

l'urgence de cartographier la distribution des ressources patrimoniales, afin de les connaître, de les sauvegarder, de les gérer et de les valoriser.

Au-delà des questions méthodologiques et techniques sur le degré d'informations à insérer dans les fiches, aborder un inventaire général demande au préalable l'identification des priorités inscrites dans une stratégie nationale du patrimoine culturel. Il est clair qu'on ne peut pas tout inventorier et que, dans tous les cas, même un inventaire général comporte une présélection basée sur des critères à définir au préalable. En effet, considérant l'étendue du territoire algérien et la richesse et variété de son patrimoine, il faut effectuer des choix en amont sur l'approche, par exemple topographique ou thématique, en fonction des objectifs qu'on veut atteindre.

Par conséquent, des questions se posent : De quel inventaire parle-t-on ? Pour quels objectifs ? Avec quelles approches ? Et, par conséquent, quels modèles de fiches adopter ? Ces questions ont été longuement discutées par les experts de l'UAP avec les différents bénéficiaires, puisqu'on ne peut pas concevoir des formations à l'inventaire sans avoir clarifié la portée mais aussi les objectifs et l'approche de l'inventaire.

Concernant la dimension de l'inventaire, le Ministère de la Culture a exprimé deux priorités, la première concerne l'inventaire des biens culturels protégés avec un enrichissement des champs pour introduire la gestion, alors que la deuxième est de développer des lignes directrices pour la structuration, par le biais d'opérations pilotes, l'inventaire général. Les objectifs des deux types d'opération sont tout à fait différents : la connaissance et la gestion (conservation et mise en valeur) sont fondamentales pour l'inventaire des biens culturels protégés, alors que la promotion du territoire et de son identité à l'échelle locale ainsi que l'ouverture à des nouveaux champs (p.ex. l'architecture des XIXe et XXe siècles, ou les jardins) et à des nouveaux acteurs sont des objectifs plus importants pour l'inventaire général.

Vue l'étendue de l'Algérie, la portée et les enjeux de la tâche de l'inventaire et l'urgence de disposer d'un outil de gestion, il semble en découler qu'une approche thématique sur le territoire est la plus adaptée. L'approche topographique, bien qu'étant utile au niveau de l'aménagement du territoire, semble irréaliste étant donné l'étendue du pays et les moyens de mise en œuvre. L'approche thématique se préfigure donc comme la meilleure option pour dé-complexifier la mission d'inventaire. L'identification de thématiques communes guidera l'identification des types de biens culturels à prendre en compte et permettra, dans une phase successive, de définir facilement des critères de sélection dignes d'être retenus sur la base de la comparaison.

En outre, dans l'esprit d'une approche intersectorielle, incontournable pour la gestion du patrimoine au XXIème siècle, bien d'autres questions se posent dans la perspective de définir, conformément à cette vision thématique territoriale, une « carte raisonnée du patrimoine culturel algérien » et d'en faire un outil dynamique et performant.

Quels sont les acteurs à impliquer, au-delà des institutions directement ou indirectement concernées ? Comment faire en sorte que l'inventaire soit effectivement un instrument participatif, et sensibiliser « toute personne y ayant intérêt » (comme prévu par la Loi 04-1998) ? Comment affronter les risques et vulnérabilités pendant le (long) processus d'inventaire ? Comment lier patrimoine culturel matériel et immatériel ? Patrimoine culturel et naturel ? Qui sont les acteurs intersectoriels à cibler pour la sensibilisation ? Comment assurer la protection d'éléments importants du patrimoine bâti qui contribuent à la valeur du paysage urbain et rural ? Toutes ces questions restent ouvertes et seront abordées au cours des mois à venir.

## **LES ACTIONS EN COURS EN MATIERE D'INVENTAIRE : DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION DE CONSERVATION PREVENTIVE DU CENTRE DE DOCUMENTATION (ARCHIVE ET PHOTOTHEQUE) DE L'OFFICE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES BIENS CULTURELS (OGEBC)**

**M. Abelwhab Zekkagh, DG de l'OGEBC**

L'OGEBC dispose d'un important fonds d'archives se composant de travaux académiques, d'archives institutionnelles, de rapports de fouilles et de rapports de travaux de restauration, tous en lien avec le patrimoine culturel algérien.

Les principaux fonds des collections de la photothèque de l'OGEBC documentent ces études et rapports. La première estimation s'élève à 250 000 photographies. Les plus anciennes datent de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Les équipes de l'OGEBC travaillent actuellement, avec l'accompagnement des experts de l'UAP à la mise aux normes des conditions de conservation et à l'aménagement de la photothèque dans de nouveaux locaux. Un programme de mise en fonctionnement de la photothèque permettra dans un second temps d'en garantir l'accessibilité : numérisation des documents, base de données et valorisation des collections



pour le grand public et le public spécialisé.

La réorganisation de la réserve actuelle, en établissant des normes de conservation préventive, ainsi que l'instauration d'une méthodologie pour le tri des collections permet actuellement d'assainir les locaux et d'améliorer la visibilité, l'identification et l'accessibilité des collections. Un inventaire préliminaire a ainsi été mis en place.

En parallèle, le personnel est formé à la conservation préventive, l'identification des supports et des détériorations, la manipulation, le récolement et le nettoyage préliminaire des fonds. Des séances de conditionnement pour les objets fragilisés (telles que les plaques de verres cassées) et infestés sont menées, avec l'expert en conservation d'archives photographiques de l'UAP, pour stabiliser ces objets uniques et de grande valeur.

Les nouveaux locaux seront installés à la Citadelle au sein du Quartier des Janissaires. Ils seront directement reliés au futur Musée de la Ville d'Alger (ex Palais du dey) et abriteront également le Centre d'Archives. Ils proposeront un environnement propice et adapté à la conservation des collections photographiques et comprendront un atelier de conservation pour le traitement de l'archive, ainsi qu'une réserve et une salle de consultation.

## PLAN DE CONSERVATION PREVENTIVE DES FONDS DU CENTRE ALGERIEN DE LA CINEMATOGRAPHIE (CAC).

M. Lies Semiane, Directeur du CAC

Créée en 1965, la Cinémathèque Algérienne aussi appelée Centre Algérien de la Cinématographie (CAC), a pour mission principale de rechercher, rassembler, conserver, valoriser et diffuser tous films et tous documents cinématographiques. Elle est, notamment, chargée d'encourager la mise en œuvre d'une politique en faveur de la conservation et de l'archivage du patrimoine cinématographique ainsi que d'établir un inventaire permanent de ses œuvres.

La Cinémathèque Algérienne s'est très vite imposée comme une institution unique dans le monde : elle est une des seules à détenir des films produits en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Afrique, et possède une collection unique d'affiches.

Un programme en faveur de la sauvegarde du patrimoine cinématographique est actuellement mené avec l'appui du Programme Patrimoine, par la mobilisation d'expertes de l'UAP.

La Cinémathèque Algérienne a ainsi lancé l'inventaire de ses fonds, une étape cruciale du plan de conservation préventive actuellement mis en œuvre. L'objectif de ce projet innovant est d'instaurer un ensemble de mesures curatives visant à traiter de façon cohérente sa riche collection de films et d'affiches.

Dans tous les lieux de stockage, un état des lieux ainsi qu'un diagnostic scientifique sur la condition physique des films viennent d'être effectués afin de poser les bases d'une vaste procédure d'inventaire.

Pour en assurer la gestion opérationnelle, l'équipe technique de la Cinémathèque bénéficie notamment depuis le mois de juin 2015 d'une formation spécialisée à la



théorie de la conservation préventive des films. C'est activement que l'équipe met en pratique une méthodologie appliquée à la prise en charge de films, conformément aux normes internationales de conservation en vigueur.

Parallèlement, pour appuyer le besoin en logistique de cet inventaire et dans le but de proposer un environnement approprié au bon traitement des documents d'archives de l'institution, un lot d'équipements techniques est en cours d'acquisition.

Ce programme s'inscrit dans une redynamisation du secteur du patrimoine audiovisuel porté par le Centre Algérien de la Cinématographie avec la réouverture de 3 salles de répertoire à Constantine, Batna et Annaba.

## **Programme PATRIMOINE en bref**



**Initulé du Programme :** Appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie

Montant total du Programme : 24 millions d'EUR (21,5 millions de l'UE et 2,5 millions de l'Algérie)

**Bénéficiaire :** Ministère de la Culture

**Durée du projet :** 56 mois de mise en œuvre

**Les 12 Wilayas pilotes :** Alger, Bejaia, Annaba, Mila, Tlemcen, Khenchela, Batna, Saida, Ain-Timouchent, Chlef, Msila, Skikda

### **Objectifs spécifiques du Programme :**

- Accompagner la prise en compte du patrimoine culturel dans le développement économique et humain de l'Algérie
- Soutenir la mise en œuvre d'une politique nationale sur le patrimoine culturel (identification, protection et mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel)
- Renforcer les capacités dans le secteur au niveau central et local (outils méthodologiques, équipements et formations)
- Apporter un soutien technique en termes de méthode, d'outil de gestion et de connaissance en matière d'inventaire des biens culturels, à l'échelle centrale et locale.

Adresse du Programme : Dar El Hamra, 03, rue Mohamed Bouras, Alger, Algérie.

Tél. : +213 (0) 21 43 90 84

Fax : +213 (0) 21 43 90 87